

Projet « Le monde des géants de la Veveyse »
appliqué aux Paccots et à Rathvel

Manuel de projet

Phases SIA 32 à 53

Version 1.3 – 10.07.2026



Table des matières

1	MANUEL DE PROJET	4
1.1.	Objet	4
1.2.	Approbation	4
1.3.	Distribution.....	4
2	PILOTAGE DU PROJET	5
2.1	Directions du projet	5
2.1.1	Direction politique	5
2.1.2	Direction stratégique (COPIL)	5
2.1.3	Direction opérationnelle (COTECH).....	6
3	PORTEFEUILLE DE PROJETS	7
3.1	Projets.....	7
3.2	Porteurs de projets.....	7

Suivi des versions

Version	Date	Révision	Distribution
1.0	24.06.2026	PYD	
1.1	26.06.2026	FG	
1.2	06.07.2026	PYD	CODIR
1.3	10.07.2026	PYD	COPIL 4S

Abréviations

ACV	Association des communes de la Veveyse
COPIL	Comité de pilotage
COTECH	Comité technique
CODIR	Comité de direction de l'ACV
Innoreg-FR	Association des régions fribourgeoises pour la Nouvelle Politique Régionale
OTR	Organisation touristique régionale / l'Office de tourisme Les Paccots-La Veveyse
SIA	La Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA) est l'organisation faîtière des professionnels de la construction, des techniques du bâtiment et de l'environnement (réf. Annexe 1)

1 MANUEL DE PROJET

Préambule

Le projet touristique 4 saisons intitulé « Le monde des géants de la Veveyse » est un élément de la stratégie touristique régionale. Il vise à renforcer l'attractivité de la destination Les Paccots – La Veveyse et à développer une offre touristique durable sur l'ensemble de l'année.

Le Masterplan constitue le cadre de référence du projet. Il en définit l'approche conceptuelle, les axes stratégiques ainsi que le plan d'actions applicables aux sites des Paccots et de Rathvel. Il constitue un projet structurant pour le développement économique et touristique régional.

L'ACV, Destination Veveyse SA, Skilifts Rathvel SA et l'Office de tourisme Les Paccots – La Veveyse en sont les cosignataires. À ce titre, ces partenaires s'engagent conjointement à porter, coordonner et mettre en œuvre le Masterplan dans les périmètres où ils sont compétents.

1.1. Objet

Le manuel de projet « Le monde des géants de la Veveyse » est un support d'organisation du projet. Il définit le cadre de gouvernance, de pilotage stratégique et technique du projet touristique régional et de son portefeuille de projets appliqué au périmètre des stations touristiques Les Paccots et Rathvel au cours des phases de projet d'ouvrage (phase SIA 32) jusqu'à l'exploitation des projets (phase SIA 53).

Les aspects financiers qui lient les partenaires du projet sont traités dans le cadre de conventions spécifiques.

1.2. Approbation

Le manuel de projet est validé par les membres du comité de pilotage du projet (voir article 2.1.2). Les modifications relèvent de sa compétence.

1.3. Distribution

La version à jour du manuel de projet est disponible sur le site Internet de l'ACV.

2 PILOTAGE DU PROJET

2.1 Directions du projet

Le pilotage du projet est assuré par une direction politique, stratégique et opérationnelle. Ces trois niveaux sont complémentaires et agissent de manière coordonnée selon leurs compétences propres.

2.1.1 Direction politique

Le Comité directeur (CODIR) de l'ACV assure la direction politique du Projet touristique 4 saisons. Il veille à la cohérence de sa mise en œuvre.

Ses tâches sont les suivantes :

- Déterminer les infrastructures et les projets qui relèvent du projet touristique régional 4 saisons ;
- Décider des modalités du soutien politique et financier de ces infrastructures et projets, sous réserve des compétences de l'Assemblée des délégués de l'ACV ;
- Valider les engagements institutionnels majeurs de l'ACV liés au projet ;
- Veiller à la cohérence du projet avec les politiques publiques régionales ;
- Gérer la communication du projet général auprès de la population.

Dans le cadre de ce projet, il délègue au Bureau du CODIR la compétence de :

- Engager des dépenses jusqu'à concurrence de CHF 50'000.—sous réserve de couverture suffisante par un crédit budgétaire, pour les actions de communication, de concertation et de développement durable d'intérêt régional ;
- Organiser les séances publiques d'information sur le développement du projet général

2.1.2 Direction stratégique (COPIL)

La direction stratégique est assurée par le Comité de pilotage (COPIL).

Le COPIL coordonne le développement du projet sur le plan stratégique.

Ses tâches sont les suivantes :

- Définir les priorités de développement du portefeuille de projets ;
- Examiner les éléments remontés par le COTECH ayant un impact sur la cohérence globale du projet, les coûts et financements, les délais, la viabilité économique ou la durabilité ;
- Arbitrer les questions stratégiques transversales, notamment la coordination entre projets, la communication, la concertation avec les parties prenantes et les relations avec les instances cantonales et fédérales ;
- Informer régulièrement le CODIR sur l'évolution du projet.

Il peut formuler des recommandations ou propositions à l'attention du CODIR, du Comité de l'OTR, des Conseils d'administration de Destination Veveyse SA et de Skilifts Rathvel SA lorsque des décisions sont requises.

Le COPIL est composé des personnes suivantes avec voix délibérative :

- François Genoud, coprésident, préfet et président de l'Assemblée des délégués de l'ACV ;
- Marc Fahrni, coprésident, député ;

- Noémie Berthoud, présidente du CODIR de l'ACV ;
- Jérôme Jourdan, vice-président du CODIR de l'ACV ;
- Nicolas Genoud, syndic de Châtel-Saint-Denis ;
- Gilbert Coquoz, président de Destination Veveyse SA ;
- Alexandre Roy, président de la société Skilifts Rathvel SA ;
- Thomas Steiner, président de l'OTR

Il est assisté des personnes suivantes avec voix consultative :

- Pierre Yves Delcourt, chef de projet de l'ACV ;
- Mike Aigroz, directeur de l'OTR ;
- XXX, coordonnateur touristique de l'ACV.

Il peut inviter d'autres personnes au regard de l'ordre du jour des séances et des besoins en experts.

Le secrétariat et la préparation des séances sont assurés par Pierre Yves Delcourt assisté de Faustine Migliano, secrétaire à l'ACV.

2.1.3 Direction opérationnelle (COTECH)

La direction opérationnelle est assurée par le Comité technique (COTECH).

Le COTECH constitue l'organe d'instruction et de coordination opérationnelle.

Ses tâches sont les suivantes :

- Assurer le suivi régulier de l'avancement des projets ;
- Coordonner les interfaces techniques entre projets ;
- Identifier les risques, contraintes et besoins de coordination ;
- Préparer les éléments d'analyse et de recommandation à destination du COPIL ;
- Veiller à la conformité des projets avec le Masterplan et les décisions du COPIL.

Le COTECH remonte au COPIL les éléments de portée stratégique, notamment :

- Tout développement de projet ayant un impact significatif sur le Masterplan ;
- Tout dépassement ou risque de dépassement important en matière de coûts ou de délais ;
- Toute problématique susceptible d'affecter la cohérence, la coordination, la viabilité économique ou la durabilité du projet.

Il est composé des personnes suivantes :

- Pierre Yves Delcourt, chargé de projet, ACV ;
- Pascal Genoud, Ingénieur de Ville, Châtel-St-Denis ;
- XXX, Destination Veveyse SA ;
- Alexandre Roy, Skilifts Rathvel SA.

Il peut inviter d'autres personnes au regard de l'ordre du jour des séances et des besoins en expertise.

Le secrétariat et la préparation des séances sont assurés par Pierre Yves Delcourt, assisté de Faustine Migliano, secrétaire à l'ACV.

Niveau	Rôle principal	Compétences
CODIR	Direction politique	Engagements politiques et financiers de l'ACV, contrôle, communication institutionnelle
COPIL	Direction stratégique	Coordination stratégique, priorisations, arbitrages stratégiques, reporting et recommandations auprès des organes décisionnels concernés
COTECH	Direction opérationnelle	Suivi opérationnel (monitoring), coordination technique, reporting auprès du COPIL

2.2 Rémunération des membres des organes

Chaque partenaire du projet décide de la rémunération de ses représentants selon ses règles.

3 PORTEFEUILLE DE PROJETS

3.1 Projets

Les projets qui sont pris en considération dans ce manuel de projet sont ceux définis dans le Masterplan.

Le COPIL peut proposer au CODIR d'ajouter, de réorienter ou de supprimer des projets.

3.2 Porteurs de projets

Chaque projet est porté par une collectivité publique ou un acteur privé, appelé porteur de projet.

Le porteur de projet a la responsabilité entière de ses projets. Notamment, il définit et actualise au besoin son business plan, il gère toutes les étapes de ses projets en phases SIA 32 et suivantes, recherche les investisseurs et les subventions, et administre son budget.

Il veille à développer ses projets dans le respect du Masterplan et des décisions du COPIL.

Annexe 1 : Les phases SIA

- 1 Définition des objectifs
- 11 Enoncé des besoins, approche méthodologique

- 2 Etudes préliminaires
- 21 Définition du projet de construction, étude de faisabilité
- 22 Procédure de choix de mandataires

- 3 Etude du projet
- 31 Avant-projet
- 32 Projet de l'ouvrage
- 33 Procédure de demande d'autorisation / dossier de mise à l'enquête

- 4 Appel d'offres
- 41 Appels d'offres, comparaison des offres, propositions d'adjudication

- 5 Réalisation
- 51 Projet d'exécution
- 52 Exécution de l'ouvrage
- 53 Mise en service, achèvement

- 6 Exploitation
- 61 Fonctionnement
- 62 Surveillance / contrôle / entretien
- 63 Maintenance